

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI****RÉF #815**

Job Title / Designation de l'emploi <b>TECHNICIEN INTERMÉDIAIRE DE SON - TV</b>	Salary Group Groupe <b>9</b>	Affiliation Affiliation syndicale <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service <b>TÉLÉVISION FRANÇAISE</b>			
Function / Fonction  Chargé de concevoir les installations techniques, les plans et les schémas audio ou de communication ainsi que de coordonner les installations et les vérifications des équipements sous son contrôle, afin de répondre aux besoins de la production. Effectue les tâches de technicien de son télévision.			
Description of Duties / Description des tâches  <ol style="list-style-type: none"><li>1. Élabore et conçoit des installations techniques, des plans et des schémas audio ou de communication ou autres afin de répondre aux besoins de la production ainsi que de permettre la reproduction de l'installation ou d'établir la listes des équipements nécessaires.</li><li>2. Effectue le mixage musical multipistes afin de concrétiser les objectifs recherchés par la production.</li><li>3. Consulte et conseille le personnel de production et technique quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés.</li><li>4. Coordonne et guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique.</li><li>5. Coordonne avec les membres de l'équipe technique et de production, les installations et les vérifications nécessaires à l'aiguillage, au mélange, à la prise de son, à l'enregistrement, à la sonorisation de la salle et des moniteurs, au traitement et à l'alimentation des signaux audio, de communication ou autres.</li><li>6. Coordonne les multiples besoins relatifs au son pour la production d'émissions ou autres, comportant un grand nombre d'équipements et de sources sonores afin de répondre aux besoins de la production ou autres événements.</li><li>7. Analyse et applique les plans et schémas techniques.</li><li>8. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions, afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité.</li><li>9. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant.</li><li>10. Évalue, au besoin, l'équipement technique et rédige un rapport concernant la performance de celui-ci.</li><li>11. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies.</li><li>12. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées.</li><li>13. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production.</li><li>14. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques.</li><li>15. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés.</li><li>16. Effectue, au besoin, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins selon les exigences de la production.</li><li>17. Effectue les tâches de technicien de son télévision.</li><li>18. Rapporte tout bris ou défectuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.</li><li>19. Conduit tout type de véhicules requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit se conformer à toutes les exigences et réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays.</li><li>20. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li><li>21. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li><li>22. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans</li></ol>			

Job Title / Designation de l'emploi <b>TECHNICIEN INTERMÉDIAIRE DE SON - TV</b>	Salary Group Groupe <b>9</b>	Affiliation Affiliation syndicale <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.			
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. Coordonne et guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. C. Entretient des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

### ***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Cinq (5) ans sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances essentielles pour atteindre l'autonomie nécessaire.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation